

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT DE GESTION 2020



Table des matières

Organisation	3
Conseil intercommunal.....	3
Bureau du Conseil intercommunal	3
Commission de gestion.....	3
Comité de direction	4
Conseil d'établissement.....	5
Administration	6
Finances	7
Participation des communes	7
Coût à l'élève	7
Frais Covid.....	7
Bâtiments.....	8
Bâtiments communaux.....	8
Bâtiments de l'AISMLE.....	9
Entretien	9
Chauffage.....	9
Collège du Fey.....	10
Salle de sports du Champ-du-Gour.....	10
Comptes de construction.....	10
Etablissements scolaires	11
Subventions camps, courses et spectacles scolaires.....	11
Bibliothèque.....	12
Activités extra-scolaires	12
Sports scolaires facultatifs	12
Devoirs surveillés.....	12
Réfectoire	13
Transports.....	13
Principe	13
Absence de transport public.....	14
Elèves en classe de raccordement.....	14

Patrouilleurs scolaires.....	14
Accueil parascolaire	15
Places d'accueil	15
Taux d'occupation.....	16
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE	17
Financement	17
Rapports d'activité.....	18
UAPE La Barrette.....	18
UAPE La Cabane.....	19
Conclusion.....	20

Organisation

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AIMSLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal est composé de 33 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Moudon	9
Lucens	6
Chavannes-sur-Moudon	2
Bussy-sur-Moudon	2
Prévonloup	2
Lovatens	2
Hermenches	2
Villars-le-Comte	2
Curtilles	2
Rossenges	2
Dompierre	2

Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Roger Müller	Moudon
Vice-président :	Patrick Gavillet	Lucens
Secrétaire :	Barbara Duperrex	Lovatens

Commission de gestion

Membres :	Félix Luder	Curtilles
	Cédric Crausaz	Hermenches
	Sarah Pichonnat	Lovatens
	Jacky Chabloz	Lucens
	Christophe Gertsch	Moudon
	Alain Michel (suppléant)	Prévonloup

Durant l'année 2020, 4 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2020, Comptes 2019
- Préavis N°2-2020, Acquisition d'un bâtiment modulaire à Lucens
- Préavis N°3-2020, Budget 2021
- Préavis N°4-2020, Budget 2021 révisé

Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AISMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AISMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2020, le Codir de l'AISMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

Codir		
Membres	Communes	Dicastère
Bessard Vincent, président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Membre du groupe de travail ressources humaines
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail ressources humaines
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social
Paccaud Anita	Municipale, Prévonnoloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines
Stürner Felix	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du Conseil d'établissement

En 2020, le Codir s'est réuni 24 fois.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

Composition du Conseil d'établissement pour la législature 2016-2021

Représentants des milieux et organisations

Association des parents d'élèves de Lucens et environs
Fondation Cherpillod, Moudon
Paroisses Curtilles-Lucens et Moudon
Tennis-Club, Lucens

Représentants des autorités intercommunales

M. Stürner Felix, Codir
Mme Cotter Delphine, Lucens
Mme Gonus Christine, Chavannes
M. Gouffon David élu Président, Lucens

Représentants des parents

Mme Crotti Patricia, Moudon
Mme Delvaux-Legrand Chantal (démissionnaire)
M. Faucherre Olivier, Moudon
Mme Soares Bértola Jordao Joana (démissionnaire)

Représentants des professionnels actifs au sein des établissements

Mme Metthez Dominique
M. Novello Eric directeur EPMLE
M. Cavin Yves directeur ESMLE
M. Frosio Philippe

Secrétaire

Mme Martine Charbon, Lucens

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AISMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

En 2020, le conseil d'établissement s'est réuni une fois. Les thèmes suivants ont été débattus :

- consultation concernant la révision de la LEO
- utilisation du budget du Conseil d'établissement

La séance prévue en octobre 2020 a dû être annulée en raison des mesures sanitaires.

Administration

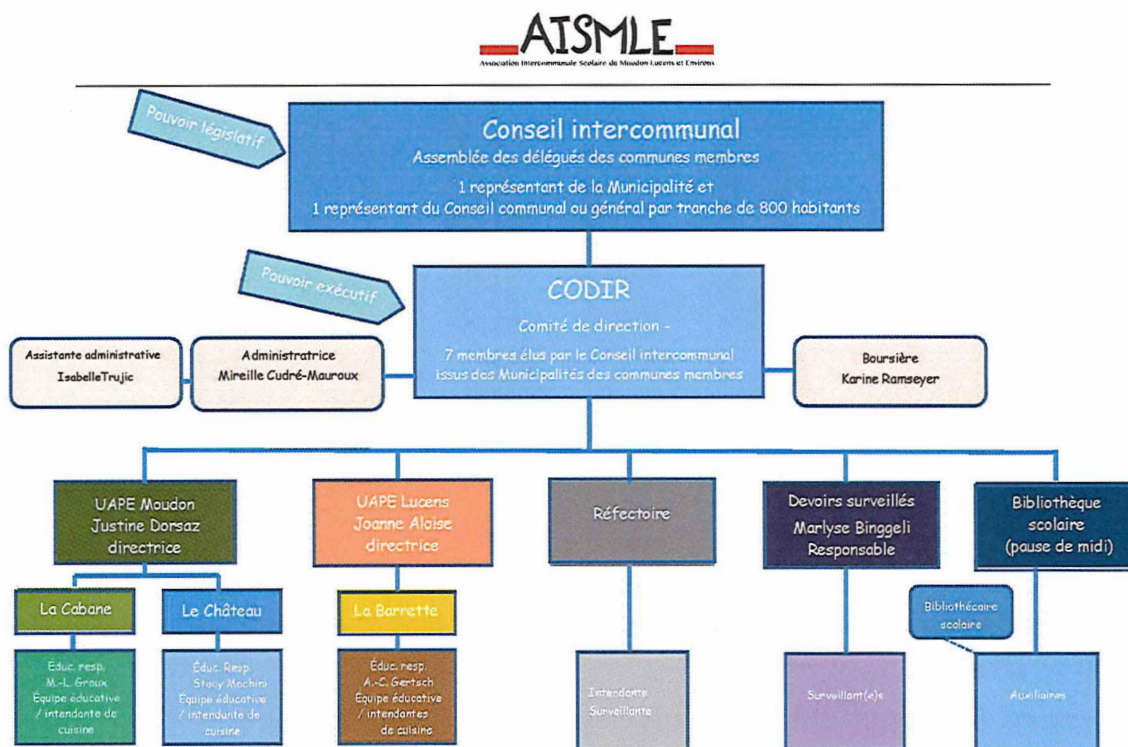
Au 31 décembre 2020, le personnel de l'administration de l'AISMLE compte 1.7 ETP.

Mme Mireille Cudré-Mauroux assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines, à 70%. Son titre a été adapté à la fonction, elle est dorénavant administratrice.

Mme Karine Ramseyer, boursière, gère la comptabilité de l'association ainsi que le versement des salaires, à 50%.

Mme Isabelle Trujic, assistante administrative, assume diverses tâches du secrétariat et de la bourse au taux de 50%.

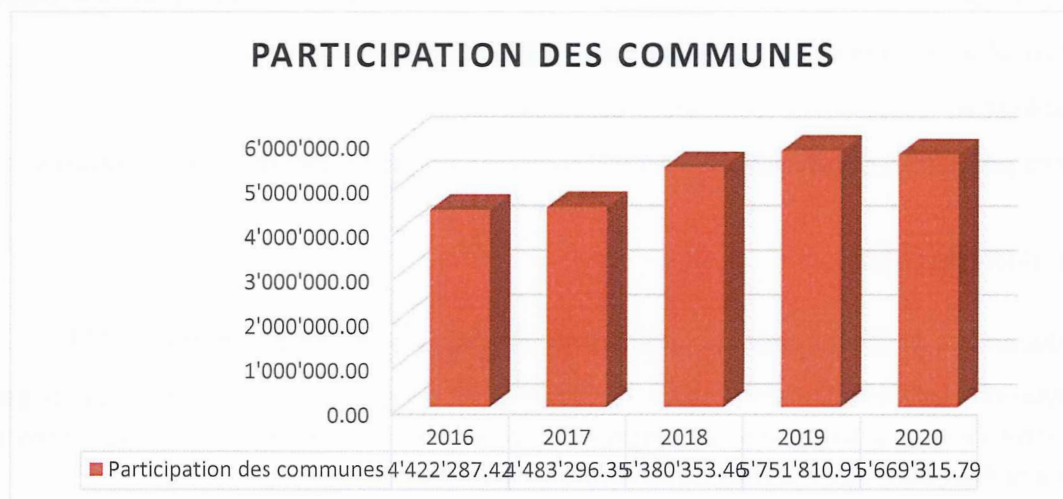
Au 31 décembre 2020, l'organisation de l'AISMLE se présente comme suit :



Finances

Participation des communes

Evolution des coûts à charge des communes :



Coût à l'élève

Evolution du coût à l'élève :



Frais Covid

De nombreux coûts non budgétisés ont été induits par la pandémie. Les nettoyages et désinfections ont nécessité l'achat de produits désinfectant et du personnel supplémentaire a dû être engagé.

Des masques en tissu ont été fournis aux élèves ainsi qu'au personnel.

Le coût total pour 2020 s'élève à environ CHF 54'300.-.

Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

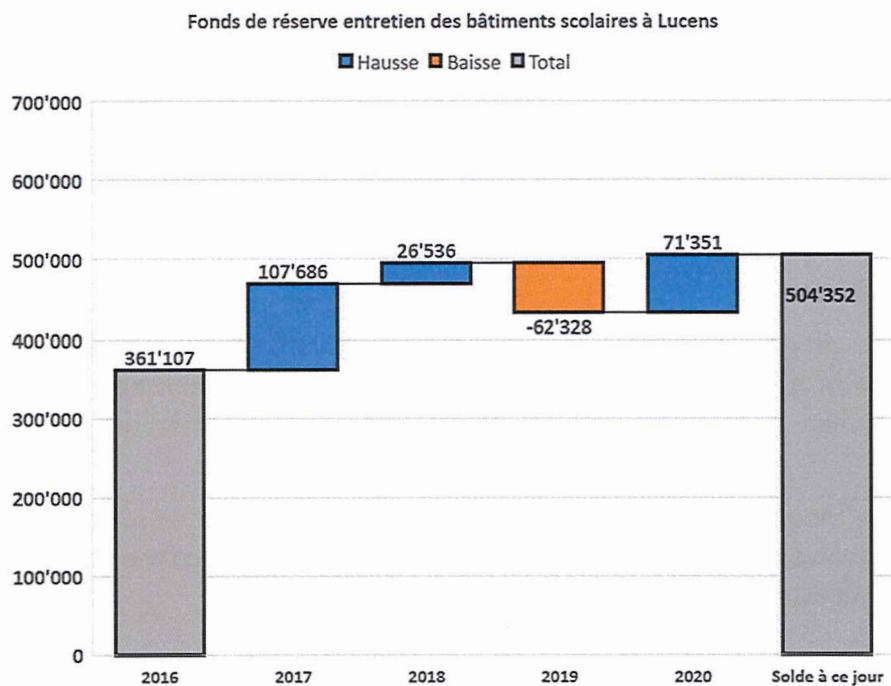
Moudon :

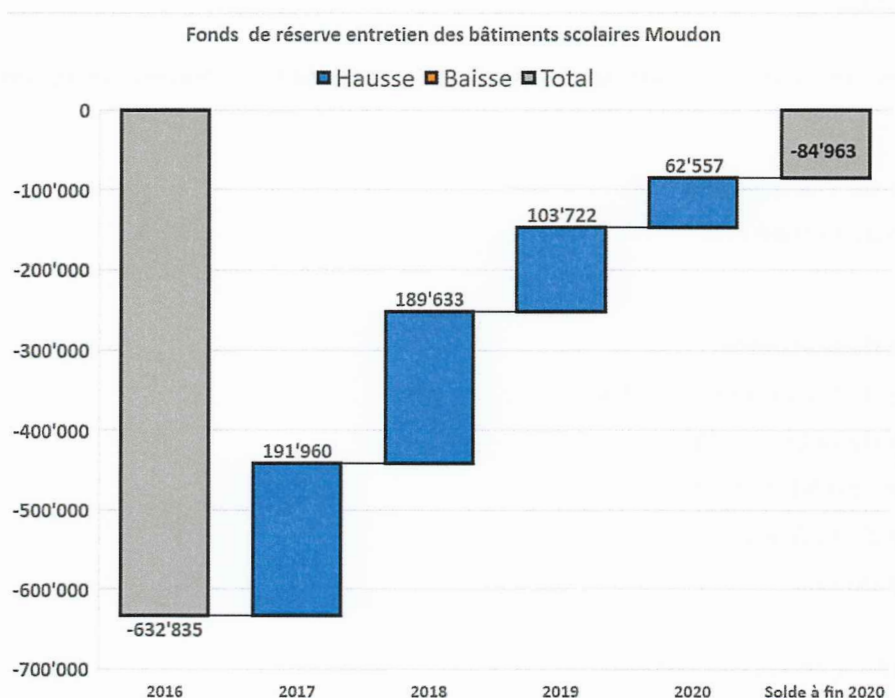
- Collège de l'Ochette
- Collège de l'ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Pavillons du Montillier
- Collège de la Grenette
- Collège du Fey

Bâtiments communaux

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

En 2020, des séances ont été organisées avec les boursiers des communes de Moudon et Lucens afin d'harmoniser et clarifier les modes de calculs des charges entre les deux communes et de comparer les fonds de réserve à disposition.





Bâtiments de l'AIMSLE

Entretien

Le Collège du Fey et la salle de sports du Champ-du-Gour sont occupés depuis la rentrée 2018. Divers petits travaux ont été réalisés cette année, dans le cadre de la garantie de construction. Des déprédations récurrentes sont malheureusement souvent constatées, particulièrement sous les couverts de la salle de sports et sur le mobilier sportif extérieur. L'assurance bâtiments prend en charge ces dommages, après déduction d'une franchise de CHF 200.- par cas.

Les coûts de fonctionnement des bâtiments comprennent les contrats d'entretien et les charges courantes des bâtiments.

Chauffage

Le projet de chauffage à distance auquel il est prévu de raccorder les deux bâtiments du Fey a subi des modifications. En effet, la centrale qui devait être réalisée par un fournisseur d'énergie était liée à un projet de construction dans le quartier qui a finalement été abandonné.

La commune de Moudon souhaite néanmoins poursuivre l'objectif de proposer un chauffage à distance à moyen terme. Dans l'intervalle, l'option la plus avantageuse est le raccordement au gaz qui devrait intervenir prochainement.

Collège du Fey

Un abri PC a été prévu dans le sous-sol du collège dont une partie offre des places pour la commune de Moudon. Le décompte final a pu être établi, sous déduction des subventions cantonales. Le coût total de l'abri s'élève à CHF 1'208'816.00.

Après déduction des subventions, le montant à charge de l'AISMLE s'élève à CHF 113'371.00 et le montant de CHF 195'445.00 a été refacturé à la commune de Moudon.

Salle de sports du Champ-du-Gour

En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, quatre clubs sportifs locaux occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant environ 20 heures d'utilisation par semaine, complétées par de nombreux week-ends de compétition de clubs sportifs divers.

L'équipe de conciergerie de Moudon assure une présence lors de l'occupation de la salle le week-end grâce à un service de piquet. Ces coûts sont refacturés à l'AISMLE avec les frais de nettoyage.

En 2020, en raison de la pandémie, les entraînements ont été réduits et la plupart des compétitions interdites. Des notes de crédit seront déduites des factures annuelles de location.

Comptes de construction

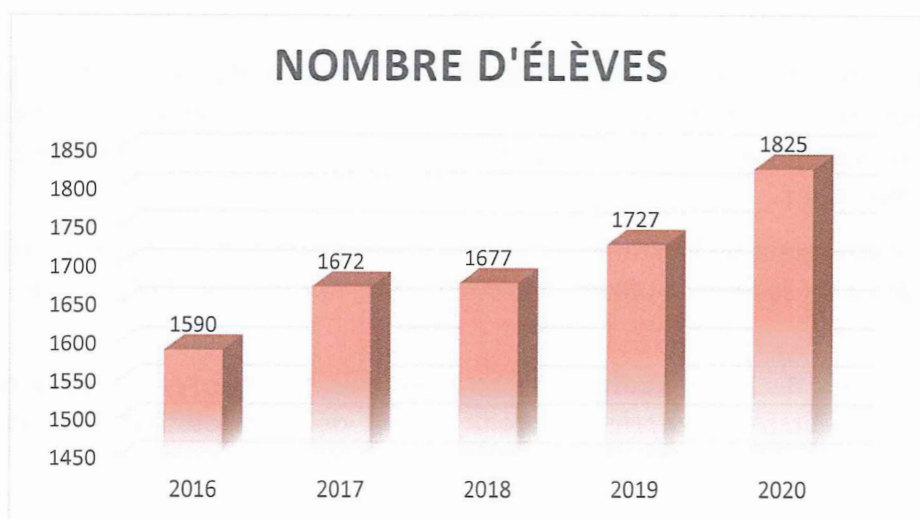
Les comptes de construction du collège du Fey et de la salle de sports du Champ-du-Gour seront bouclés en 2021. En l'état, les coûts finaux respecteront les crédits accordés.

Concernant le collège, on peut s'attendre à un coût final inférieur de 7 à 8% aux crédits accordés.

Pour la salle de sports, le coût final sera proche des crédits accordés, probablement entre 3 et 4% inférieurs aux crédits. Signalons cependant que pour ce bâtiment des aménagements supplémentaires devront être réalisés en raison des importantes déprédations constatées sur l'extérieur de la construction.

Etablissements scolaires

L'AI SMLE comprend deux établissements scolaires, l'Établissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Établissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).



En 2020, les établissements scolaires ont accueilli 98 élèves supplémentaires.

Subventions camps, courses et spectacles scolaires

En raison de l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école, l'AI SMLE a revu la subvention allouée aux établissements scolaires par élève et par année scolaire afin de poursuivre l'organisation des camps, des spectacles et des sorties de classe malgré la nette diminution de la participation des parents.

Les nouveaux montants forfaitaires, augmentés de 25%, s'élèvent à :

Elèves	Montants	
	2019-2020	2020-2021
Primaire		
1-6P	50 Frs	62.50 Frs
7-8P	150 Frs	187.50 Frs
Secondaire		
9-11S	200 Frs	250.00 Frs

En 2020, certains camps de ski ainsi que les camps d'été et d'automne ont cependant dû être annulés en raison des mesures sanitaires.

Bibliothèque

La bibliothèque scolaire, située dans le Collège de l'Ochette, est ouverte aux élèves du cycle secondaire ainsi qu'aux élèves de 7-8P durant la pause de midi. En dehors des heures scolaires, deux surveillantes engagées par l'AISMLE assurent l'ouverture de la bibliothèque et le prêt de livres.

En 2020, l'équipe scolaire de la bibliothèque s'est agrandie. Une bibliothécaire scolaire a été engagée à 50% dès le 1^{er} janvier 2020 et une agente en information documentaire à 40% dès le 1^{er} mai. Elles ont rejoint la bibliothécaire scolaire responsable, en place depuis la rentrée d'août 2019. La totalité des salaires de l'équipe scolaire est refacturée au canton.

Activités extra-scolaires

Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements hors du temps scolaire. Les établissements organisent les activités et engagent les moniteurs qui sont rétribués par l'AISMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association.

Devoirs surveillés

L'AISMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

130 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2020-2021.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise BG Gastronomie qui confectionne les repas dans ses locaux à Bossonnens et les achemine à l'Ochette en liaison froide. Le cuisinier sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour les trois UAPE de Moudon et Lucens qui sont livrées depuis le réfectoire. BG Gastronomie offre, en plus du menu du jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire.

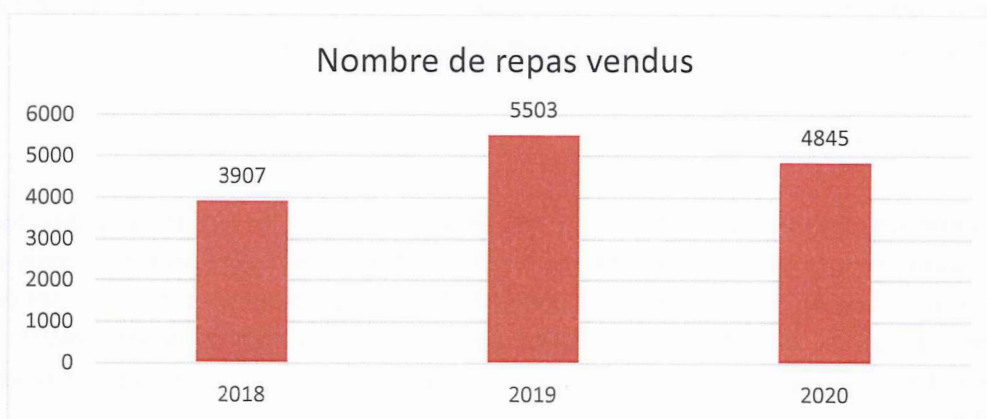
Des micro-ondes sont également à disposition pour réchauffer les pique-niques.

L'AI SMLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

L'intendante du réfectoire, engagée à 45% par l'association avant l'arrivée de l'entreprise, a été maintenue à son poste et collabore avec le personnel de BG Gastronomie.

La surveillante en charge du respect du règlement au réfectoire est engagée par l'AI SMLE.

La vente de menus du jour a évolué comme suit:



Transports

Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AI SMLE, en collaboration avec les établissements scolaires. Les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics (Car Postal, CFF, TPF). Le village de Bussy-sur-Moudon fait exception : à la demande de la commune, tous les élèves sont transportés en Car Postal.

Absence de transport public

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants à l'école ou organise un transport.

Depuis la rentrée 2020-2021, les élèves du quartier du Plan à Moudon sont transportés par Taxi Subra Moudon.

Elèves en classe de raccordement

Les élèves qui suivent une classe de raccordement bénéficient du remboursement de leurs frais de transport sur présentation de justificatifs et du versement d'une indemnité de CHF 3.- par repas.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleurs sont engagés par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette aux horaires des élèves du cycle primaire.

Les coûts totaux sont refacturés en fin d'année à l'AISMLE.

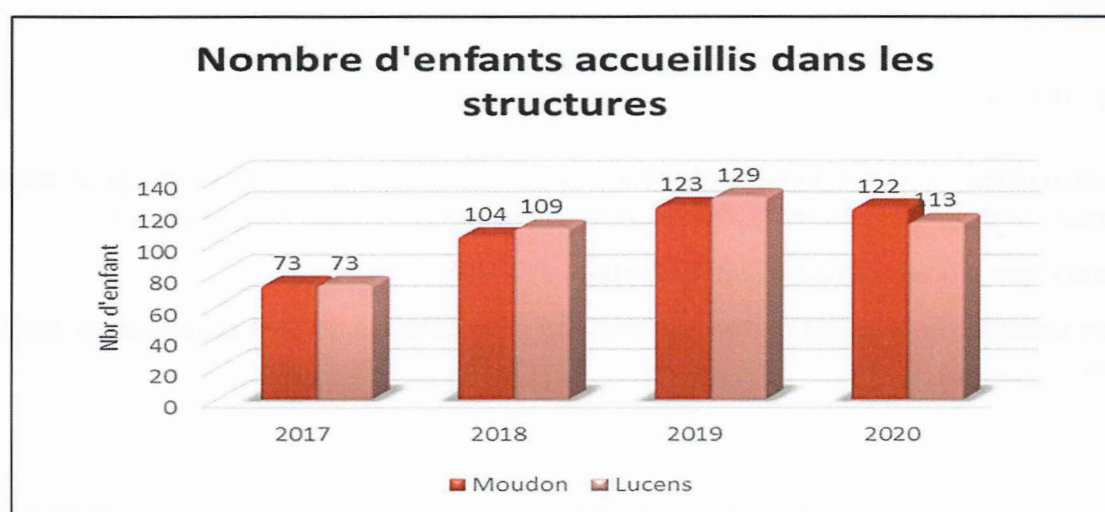
Afin de sécuriser un passage piéton, un nouveau patrouilleur a dû être engagé cette année à Lucens.

Accueil parascolaire

Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 156 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 72 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 36 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

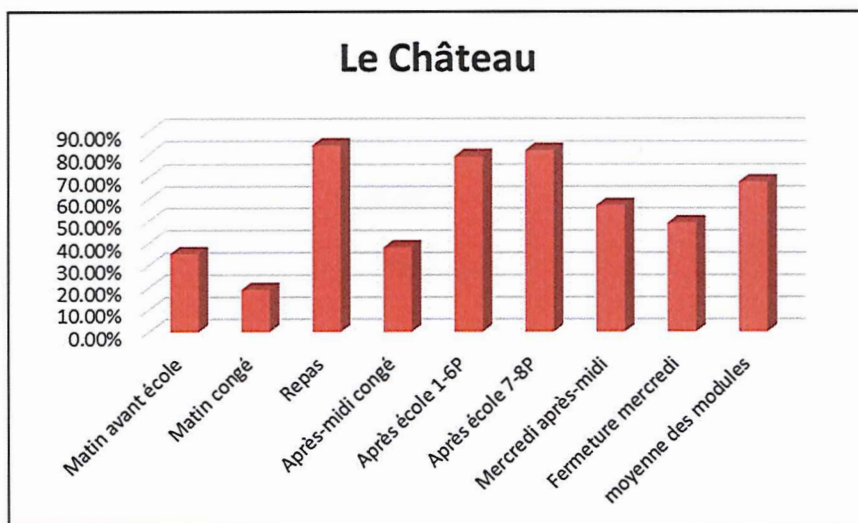
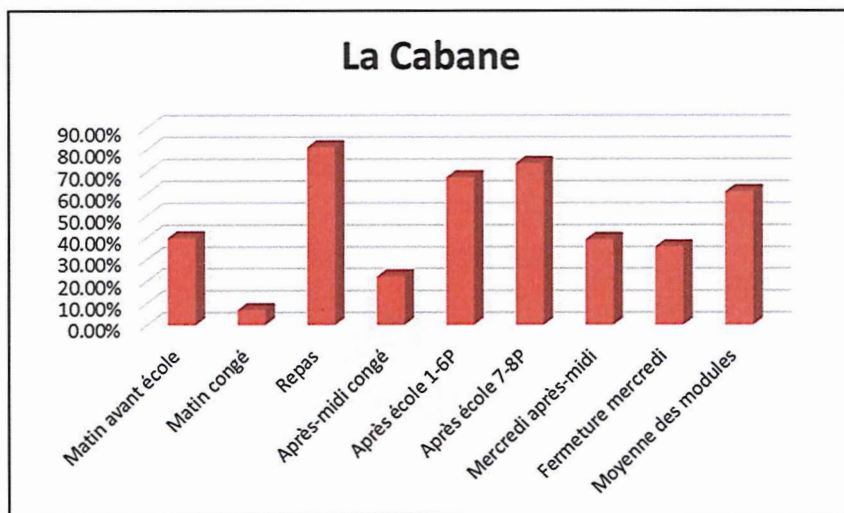
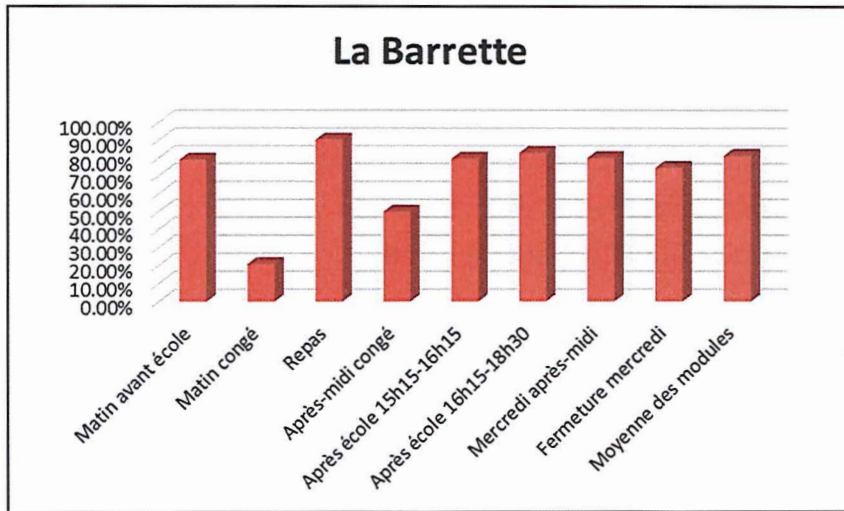


Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 16:15
Fermeture mercredi	16:15 – 18:30

Taux d'occupation

Les graphiques ci-dessous présentent les taux d'occupation des structures en fonction des modules :



Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

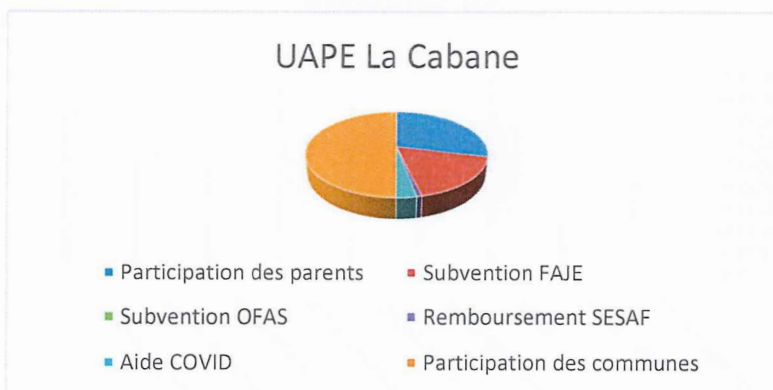
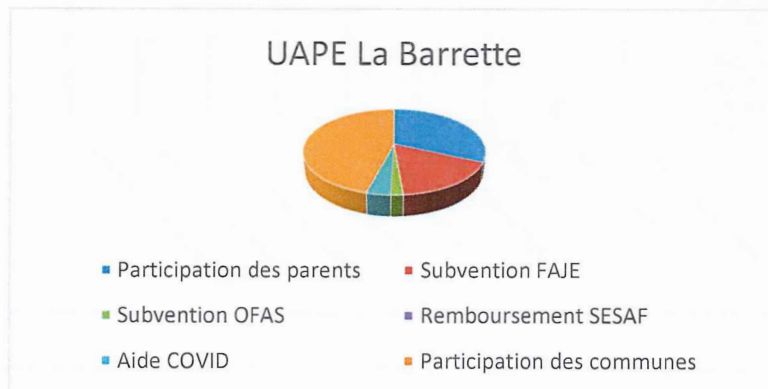
Au total, 28 personnes sont employées fixes dans les UAPE pour environ 19,5 EPT et 19 personnes sont au bénéfice d'un contrat sur appel pour effectuer des remplacements :

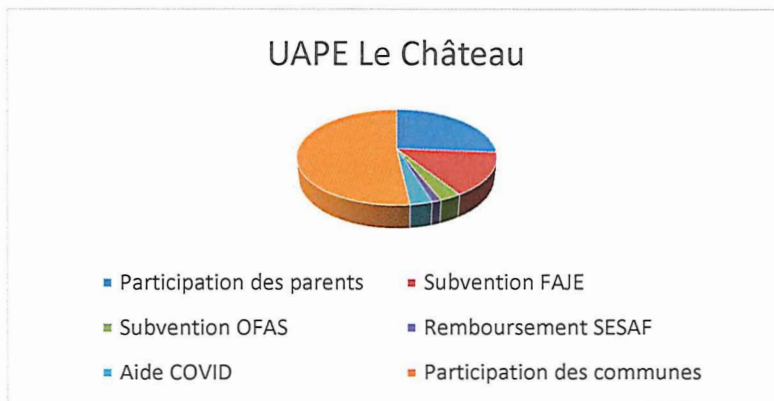
- 2 directrices
- 9 éducateurs/trices de l'enfance (+ 2 remplaçant-e-s)
- 2 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves (+ 2 remplaçant-e-s)
- 4 auxiliaires éducatifs/ves (+ 12 remplaçant-e-s)
- 5 intendant/e/s de cuisine (+ 3 remplaçant-e-s)
- 3 apprenti/e/s
- 3 stagiaires

Financement

La pandémie a eu des conséquences financières pour les structures qui ont été fermées durant six semaines de confinement. La facturation a été annulée pour cette période alors que les indemnités RHT n'ont pas pu être obtenues pour le personnel d'une association intercommunale et faiblement compensée par l'aide Covid reçue du canton.

La participation moyenne des communes pour 2020 s'élève donc à





Rapports d'activité

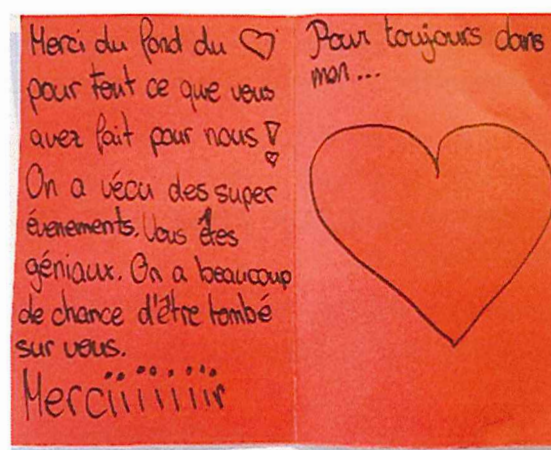
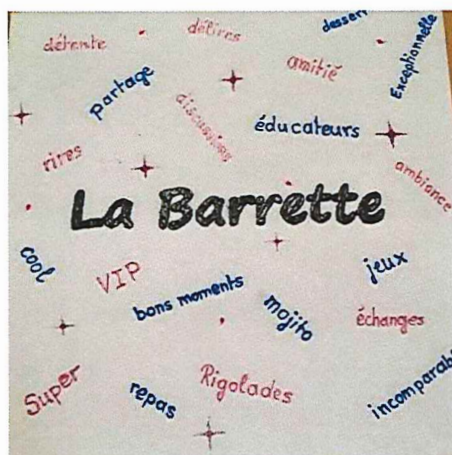
UAPE La Barrette

L'UAPE La Barrette accueille 72 élèves à midi, 60 en fin d'après-midi et 36 le matin avant l'école.

En 2020, l'équipe éducative de La Barrette a poursuivi sa mission de prendre soin des enfants dans leur individualité au sein d'une collectivité.

En raison du confinement et de la fermeture de la structure durant plusieurs semaines, certains enfants ont vécu des situations difficiles et La Barrette a pu jouer son rôle ressource en dépistant les difficultés et en maintenant le lien avec les familles.

A La Barrette, les enfants sont considérés, écoutés et accompagnés par une équipe motivée.



UAPE La Cabane

L'UAPE La Cabane accueille 36 enfants à midi et 24 enfants l'après-midi.

Des changements au niveau de l'équipe sont intervenus cette année. Mme Justine Dorsaz, éducatrice de l'enfance suppléante de direction, a été engagée pour reprendre la direction des UAPE de Moudon à la rentrée 2020-2021, suite au départ de Mme D'Amore. Une nouvelle éducatrice suppléante de direction a pu être engagée pour remplacer Mme Dorsaz et poursuivre les objectifs de la structure avec l'équipe en place.



L'UAPE s'adapte au mieux aux besoins des familles et des enfants accueillis. Des activités ont été organisées par thèmes afin de favoriser l'expression et la créativité. Les jeux participatifs ont notamment été organisés en relation avec l'écologie et le gaspillage alimentaire. L'activité physique a également été mise au centre des activités organisées à la salle de gym voisine ou dans les espaces extérieurs. UAPE Le Château

Le Château accueille 48 enfants au module de midi et 36 les après-midis. Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil, une liste d'attente est encore en vigueur pour la pause de midi.

Suite au changement de direction, à des remplacements de longue durée et l'engagement d'une assistante socio-éducative supplémentaire, l'organisation de l'équipe a été revue, ce qui a permis d'insuffler un nouvel élan dans la structure.

La participation de l'enfant, l'expression et le rapport aux émotions sont au centre des préoccupations, ainsi qu'un plus grand partenariat avec les familles.

Des journées à thèmes ont été organisées pour parler d'astronomie, réaliser des vidéos d'exercices de yoga ou organiser des chasses au trésor.



* * *

Conclusion

En conclusion, le Comité de direction de l'AIMSLE a plaisir à relever que de grands défis ont dû être relevés durant l'année 2020. La pandémie du Covid-19 a impliqué de nombreuses mesures sanitaires à mettre en place en temps un temps record. Les équipes de conciergerie communales sont ici vivement remerciées pour leurs efforts et leur réactivité.

Le personnel des UAPE a travaillé "au front" alors que l'épidémie se propageait, en appliquant les directives de l'OAJE, pas toujours faciles à mettre en œuvre dans les structures. Un grand merci également aux équipes qui ont poursuivi leur mission dans ces conditions.

* * *

Validé par le Comité de direction dans sa séance du 26 avril 2021.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Comité de direction

Le Président



Vincent Bessard

La Secrétaire



Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 27 mai 2021.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

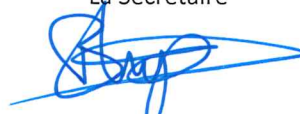
Conseil intercommunal

Le Président



Roger Müller

La Secrétaire



Barbara Duperrex